

L'aspect de la vie médiévale le plus mentionné dans les documents des Archives départementales de Lot-et-Garonne est le commerce. Nous avons choisi de centrer cette étude sur le XIIIe siècle car c'est une période d'enrichissement considérable pour les villes de l'Agenais. Ce travail se situe dans la continuité de la mallette pédagogique sur le Moyen Age éditée l'an passé. Elle contient 30 diapositives commentées de sceaux, miniatures et documents médiévaux, ainsi que 6 moulages. Nous tenons également à votre disposition plusieurs ateliers sur les documents médiévaux (coutumes, registres de jurades, dons, ventes, etc.) qui peuvent être réalisés dans le cadre d'une demi-journée aux Archives, pour des classes de CMI, CM2, 5e ou Seconde.

Le commerce au Moyen Age en Agenais

Le milieu du XIIIe siècle voit un essor considérable du commerce européen. De nouvelles techniques d'échange se développent : flottes de commerce fluviales et maritimes, unions de villes commerçantes (plusieurs unions dans la vallée de la Garonne), foires ou marchés urbains (bastides de la vallée du Lot). De grandes compagnies commerciales s'épanouissent : les Solers à Bordeaux.

Les commerçants appartiennent à deux groupes bien distincts. Les simples boutiquiers des villes se contentent d'une clientèle locale et alimentent un petit réseau de revendeurs itinérants (colporteurs). Ils achètent la plupart de leurs marchandises localement. Cependant, les marchandises les plus précieuses (soie, épices) ou les plus indispensables (teintures pour les tissus : pastel) viennent de loin. Elles sont transportées sous couvert de compagnies commerciales internationales, le plus souvent italiennes ou cahorsines, qui contrôlent les principaux axes commerciaux en accord avec les souverains. Le commerce du vin ou du blé sur la Garonne était aux mains d'un petit nombre de riches familles bordelaises, comme les Colom. Plusieurs compagnies italiennes prospèrent en Agenais, les rois de France et d'Angleterre leurs avaient affermé la perception de certaines taxes pour rembourser leurs dettes. Cependant, ces Italiens étaient très impopulaires car ils contrôlaient le change des monnaies et la plupart des prêts à intérêt (usure).

Les routes terrestres servaient surtout pour le commerce local ou le passage des armées. Ce sont essentiellement les anciennes voies romaines qui ont été réemployées. A partir du XIIIe siècle, se développent un grand nombre de chemins secondaires destinés à relier les grands itinéraires entre eux. Sur ces nouvelles routes, de nouvelles cités commerçantes sont créées par les souverains : les bastides (Marmande, Monclar, Tournon-d'Agenais). Toutefois, les chemins sont peu sûrs à cause des guerres fréquentes et du brigandage qui en résulte. Les principaux axes commerciaux restent les rivières et les fleuves. Le trafic s'y effectue grâce au flottage (pour le bois) ou à des radeaux. Les grandes compagnies commerciales (principalement italiennes) possèdent de petits bateaux à voiles (les gabares) qui transportent hommes et marchandises quand le pays est en paix... Les rois, les nobles et les villes taxent les marchandises de diverses manières (droits d'entrée, péages, conditions liées à la vente), ce qui, bien entendu, fait de l'Agenais, région frontalière, une plaque tournante de la contrebande de diverses denrées, comme le vin ou le sel.

La principale marchandise reste le vin destiné à être exporté vers l'Angleterre via Bordeaux (voir carte de la page 4). C'est un vin qui ne se conserve qu'une année et qu'il faut donc acheminer très rapidement vers Bordeaux. L'Agenais est la principale zone de production des vins dits "de Bordeaux", ce qui représente plusieurs centaines de milliers d'hectolitres au début du XIVe siècle. Par Agen transitent également le blé produit dans le toulousain, le safran (utilisé pour la teinture des tissus) venu de l'albigeois. En sens inverse, les Anglais alimentent l'industrie textile locale avec leurs laines. Le sel est l'objet d'un commerce très contrôlé par les rois de France qui établissent la gabelle au début du XIVe siècle.

Les grandes villes de l'Agenais ont prospéré au cours du XIIIe siècle grâce au commerce, en particulier celui du vin. Agen, Villeneuve-sur-Lot, Port-Sainte-Marie et Marmande étaient des ports actifs. Les guerres du XIVe siècle vont briser cet élan en empêchant tout commerce régulier entre l'Atlantique et la Méditerranée.

Sommaire

p. 1 Nouvelles du service éducatif.

p. 2 Le document ; le personnage principal des vins ;
bibliographie ; mallette.

p. 3 Etude du document.
Le commerce au Moyen Age en Agenais.

p. 4 Contexte historique ; carte du commerce.

A totz aquels qui aquestas letras veiran e auziran lo cosselhs e li prohoms d'agen salut. Nos faim assaber a totz que nos em tengut e nos em obligat per lo tot a n'galhart colom e a son ordenh de la deuta dels. MM. marcs que nostre senher lo Coms de Tolosa lo devia de la qual deuta nos nos em obligat de pagar per los termes qui devisat son en las cartas pendents que nos e la vila de moissac e del port e del mass e de marmanda n'avem dat a n'galhart colom o la vila de montauban e de castet sarrazi e d'auvillar e de pena d'agenes sageren o no sageren nos nem principal deutor per lo tot o sageren o non. e per testimoni de vertat que aissi ne siam tengut leialment per lo tot nos lo cosselhs e li prohoms d'agen n'avem dat nostras letras pendents sageladas de nostre sagel comunal de la ciutat d'agen a n'galhart colom e a son ordenh. e per testimoni de vertad. Dat anno. dno. m. cc. xl. iij. die exis. aprilis.

A.D. de Lot-et-Garonne, E supplément Agen, BB 4

Ce document était autrefois scellé sur simple queue de parchemin, du sceau communal d'Agen (voir mallette pédagogique sur les sceaux médiévaux).

Transcription du texte :

A totz aquels qui aquestas letras veiran e auziran, lo cosselhs e li prohoms d'agen, salut. Nos faim assaber a totz que nos em tengut e nos em obligat per lo tot a n'galhart colom e a son ordenh de la deuta dels. MM. marcs que nostre senher lo Coms de Tolosa lo devia de laqual deuta nos nos em obligat de pagar per los termes qui devisat son en las cartas pendents que nos e la vila de moissac e del port e del mass e de marmanda n'avem dat a n'galhart colom o la vila de montauban e de castet sarrazi e d'auvillar e de pena d'agenes sageren o no sageren nos nem principal deutor per lo tot o sageren o non. e per testimoni de vertat que aissi ne siam tengut leialment per lo tot nos lo cosselhs e li prohoms d'agen n'avem dat nostras letras pendents sageladas de nostre sagel comunal de la ciutat d'agen a n'galhart colom e a son ordenh. e per testimoni de vertad. Datum anno domini. M^o.CC^o.XL^o. IIII. die exitus aprilis.

Traduction du texte :

À tous ceux qui ces présentes lettres verront et entendront, la jurade et les prudhommes d'agen. Salut! Nous faisons savoir à tous que nous sommes tenus et nous sommes obligés pour le tout à sieur Gaillard Colom et à ses ayants droit, de la dette de 2000 marcs que notre seigneur le Comte de Toulouse lui devait, de laquelle dette nous nous sommes obligés de payer pour les termes qui sont dus dans les chartes pendantes que nous et les villes de Moissac, et du Port(-Sainte-Marie), et du Mas(d'Agenais), et de Marmande en avons donné à sieur Gaillard Colom ou les villes de Montauban, et de Castelsarrasin, et d'Auvillar, et de Penne d'Agenais scellées ou non scellées, nous en sommes principal débiteur pour le tout scellées ou non. Et pour témoignage de vérité qu'ainsi en sommes tenus loyalement pour le tout, nous, la jurade et les prudhommes d'agen, en avons donné nos lettres pendantes scellées de notre sceau communal de la cité d'agen à sieur Gaillard Colom et à ses ayants droit. Et pour témoignage de vérité. Fait l'an 1244, le jour de la fin d'avril.

Le personnage principal du texte :

GAILLARD COLOM était issu d'une famille bordelaise enrichie par le négoce. Le 23 juin 1202, Jean sans Terre donna à la famille Colom le droit de voyager et de commercer librement dans toutes ses possessions, à condition de payer les droits accoutumés. Cette mesure assura la fortune de la famille. Cela permet de deviner les liens étroits qui unissaient la riche bourgeoisie bordelaise à la couronne d'Angleterre. Les marchands bordelais étaient sans cesse à la recherche de nouveaux marchés et les rois d'Angleterre avaient besoin d'or pour équiper leurs armées. A la suite de cela, plusieurs Colom furent maires de Bordeaux. Gaillard faisait le commerce des chevaux, des draps et du gingembre. Il était l'un des hommes les plus riches de son époque. Il était créancier du comte de Toulouse et de plusieurs villes d'Agenais. En 1239-1240, ces dernières sont en retard dans leurs paiements. Gaillard fait saisir leurs marchands et les denrées qu'ils transportent, sans que les rois de France ou d'Angleterre n'osent intervenir.

	aquelz (ceux)
	aquestas (ces)
	presentz (présentes)
	que (que)
	per (pour)
	2000
	senher (seigneur)
	la qual (cette, laquelle)
	navem (en avons)
	principal (principal)
	per lo tot (pour le tout)
	leialment (loyalement)
	Colom
	ordenh (ayant-droit)
	non (non)
	datum (donné à/en)
	domini (du Seigneur)
	millesimo (1000)
	duocentesimo (200)
	quadragesimo (40)
	quatuor (4)
	exitus (à la sortie)
	aprilis (avril)

Les abréviations du texte :

Au XIIIe siècle le parchemin est une matière rare car difficile à fabriquer. La page d'un livre est une peau de mouton. Un livre de 100 pages, c'est donc un troupeau de 100 moutons. On faisait tout pour économiser le parchemin. La plupart des actes du XIIIe siècle sont de petite taille.

La lecture et l'écriture étaient réservées à un petit nombre de spécialistes qui maîtrisaient parfaitement le vocabulaire. De plus, ces textes sont des formulaires juridiques qui reprennent des formules convenues.

C'est pourquoi, les scribes jugeaient inutile de répéter ou d'écrire certains mots connus de tous. Les documents médiévaux contiennent donc un grand nombre d'abréviations.

L'alphabet du texte :

A	B	C	D	E	G	H	I	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	X	Z

Trouver la date du texte :

Elle se trouve à la fin du document. Elle est souvent en latin, langue de l'Église, car se sont les religieux qui calculent le temps.

Elle commence par DATUM (donné), ce qui a donné le mot date, en français.

D'abord, le scribe a indiqué l'année par ANNO DOMINI (l'année du seigneur) puis par une suite de chiffres romains. Ensuite, nous pouvons lire que nous sommes le DIE (jour) EXITUS (à la sortie) APRILIS (d'avril).

La date de ce texte est donc le _____

Proposition de travail :

1 - Présentation du document.

- Quel est le sujet du document? Quelle est sa date?
En quelle langue est-il écrit? Pourquoi? Est-il manuscrit ou imprimé?
- Ce document est en parchemin. Rechercher ce qu'est le parchemin.
Comment est-il fabriqué?

2 - Présentation du vocabulaire lié au Moyen Âge.

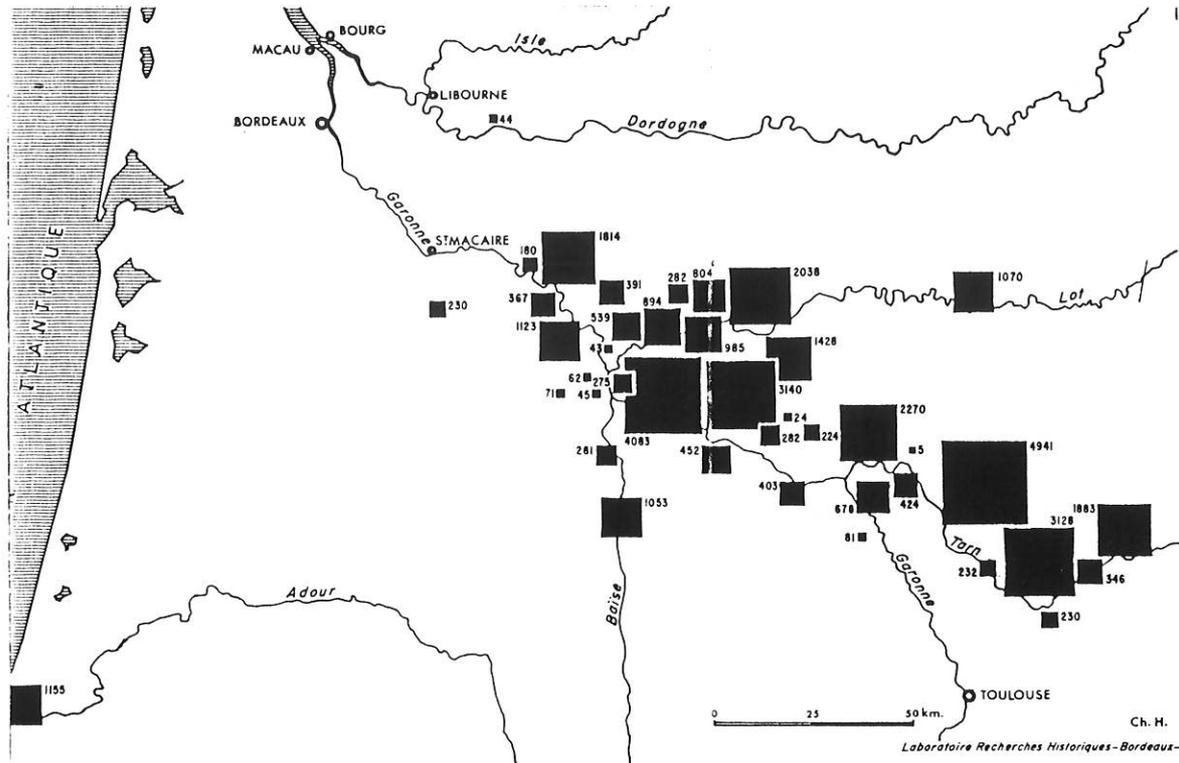
- Chercher le sens des mots : jurade, prud'hommes, seigneur, comte, charte, sceau. Les chartes ou lettres pendantes sont appelées ainsi car le sceau qui authentifie le document est attaché à ce dernier par une cordelette (ou un bout de parchemin) qui pend au bas du document.

3 - Le cadre spatial et historique du document.

- Qui était roi de France à la date du texte? Qui était roi d'Angleterre?
Qui était comte de Toulouse?
- Qui sont les autres personnages impliqués dans le document?
A quel titre? Quel est le rôle de Gaillard Colom?
- Quelles sont les villes citées dans le texte? Situez les.
- Qui est l'auteur du texte? Qui en est le destinataire?
Dans quel but a-t-il été écrit?
- Que nous apprend ce document sur les relations entre le duché d'Aquitaine et le comte de Toulouse, à cette époque?
- Qu'apprenons-nous sur le commerce médiéval?
Quelle est la place des villes dans ce commerce?

LE CONTEXTE HISTORIQUE DU DOCUMENT :

- 828 Le comté d'Agen est constitué comme marche de défense contre les Gascons.
 844 à 864 Les Normands remontent la Garonne de Bordeaux à Toulouse, à plusieurs reprises.
 1032 Le comté d'Agen devient une partie du duché d'Aquitaine.
 1068 Fondation de l'abbaye de Clairac
 1152 Aliénor, duchesse d'Aquitaine, divorce du roi de France et se remarie avec Henri Plantagenêt, duc de Normandie et comte d'Anjou.
 1154 Henri Plantagenêt devient roi d'Angleterre. L'Aquitaine devient une province dépendante du roi d'Angleterre.
 1182 Richard Cœur de Lion fonde Marmande et lui accorde des privilèges commerciaux.
 1196 Richard, roi d'Angleterre, donne l'Agenais en dot à sa soeur Jeanne qui épouse le comte de Toulouse Raymond VI.
 1199 Mort de Richard Cœur de Lion. Jean sans Terre devient roi d'Angleterre.
 1200 Hommage de Raymond VI à Jean sans Terre pour le Quercy et l'Agenais.
 1212 Simon de Monfort prend Tournon d'Agenais, Penne d'Agenais, Marmande, Gontaud et Tonneins pour en extirper les cathares.
 1213 L'église de Port-Sainte-Marie est placée sous la protection du pape.
 1214 La révolte de l'Agenais contre Simon de Montfort est réprimée dans le sang.
 1222 Raymond VII devient comte de Toulouse.
 1224 Amaury de Montfort (fils de Simon) cède au roi de France, Louis VIII, ses droits sur l'Agenais.
 1227 Les villes de La Réole, Saint-Macaire, Le Mas-d'Agenais, Agen et Port-Sainte-Marie concluent un traité pour assurer la liberté des chemins et du commerce sur la Garonne.
 1229 Traité de Paris. L'Agenais est rendu au comte de Toulouse, Raymond VII.
 1237 Jeanne de Toulouse, seule héritière de Raymond VII, épouse Alphonse de Poitiers, frère du roi de France, Louis IX. Les troupes françaises occupent la région.
 1241 L'Agenais se révolte contre le roi de France.



— L'approvisionnement du marché bordelais en vins du haut pays en 1306-1307.

[Dordogne] 44. Castillon. [Lot] 1070. Cahors; 1428. Penne; 2038. Villeneuve; 804. Caseneuve; 985. Sainte-Livrade; 282. Monclar; 894. Castelmoron; 539. Clairac. [Tarn] 1883. Gaillac; 346. Lisle; 3128. Rabastens; 230. Saint-Sulpice; 232. Villemur. 4941. Montauban; 424. Lavilledieu; 5. Lafrançaise; 2270. Moissac. [Garonne] 81. Cordes; 678. Castelnau; 403. Avillar; 224. Castelnau; 24. Montjoie; 282. Puymirol; 3140. Agen; 452. Layrac; 4083. Port-Sainte-Marie; 275. Aiguillon; 43. Nicole; 62. Damazan; 71. Villefranche-de-Queyran; 1123. Le Mas-d'Agenais; 367. Caumont; 1814. Marmande; 180. Sainte-Bazille; 230. Bazas; [Baise] 1053. Condom; 281. Nérac; 45. Buzet. [Adour] 1155. Bayonne. Les nombres indiquent des tonneaux.

BIBLIOGRAPHIE :

- Renouard (Y) "Le grand commerce des vins de Gascogne au Moyen Âge", *Revue historique*, tome CCXXI, avril-juin 1959, pp. 261-304.
 Bernard (J) "Les bateaux de la Garonne à la fin du Moyen Âge", *Revue historique de Bordeaux*, 1955, pp. 253-272.
 Renouard (Y) dir., *Bordeaux sous les rois d'Angleterre*, Bordeaux, 1965
 Grézolle (G) *Port-Sainte-Marie, essai historique*, rééd. Paris, 1993
 Vital (P) *Requiem pour une Garonne défunte*, Bordeaux, 1984

Documents proposés pour une visite aux archives sur ce thème :

- Lettre du roi de France au sénéchal d'Agenais (1389).
- Lettre d'amnistie du comte de Toulouse pour ceux qui ont soutenus le comte de Monfort (1221).
- Accord entre Raymond VII, comte de Toulouse, et les consuls d'Agen (1226).
- L'évêque de Bazas arbitre les querelles sanglantes entre les habitants d'Agen et de La Réole (1234).

- Don de biens à la maison des templiers de Port-Sainte-Marie (XIIIe siècle).
- Contrat avec le monastère du Paravis (XIIIe siècle).
- Registre de la jurade d'Agen (1346-1356).
- Coutumes de Prayssas (XIIIe-XIVe siècles).
- Coutumes de Sérignac-sur-Garonne (XIIIe-XIVe siècles).
- Tarifs des péages du Brulhois